



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 21.02.2012 L'an deux mille douze et le vingt sept février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme BORELLO, Mrs CRESPO, RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ.

N° 12/16 **Absents** : Mmes COMBES (excusée), SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mlle CARLES (excusée), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU, THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mr KOWALCZYK.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

La précédente délibération approuvant les résultats du compte administratif 2011 du budget principal se décompose ainsi :

<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté 2010	- 309 789,80 €
Résultat de l'exercice 2011	+ 304 617,11 €
Résultat de clôture	- 5 172,69 €

Adopté à l'unanimité

Solde des restes à réaliser	+ 4 042,43 €
Besoin de financement	- 1 130,26 €

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat reporté 2010	+ 777 441,85 €
Résultat de l'exercice 2011	+ 119 791,71 €
Résultat de clôture	+ 897 233,56 €

Au vu des résultats, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 1 130,26 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit 1 130,26 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

DIT que cette somme sera reprise au budget primitif 2012 à l'article 1068 "autres réserves" de la section d'investissement.

DIT que la différence, soit la somme de 896 103,30 € sera reprise au budget primitif 2012, article 002, "excédent de fonctionnement reporté".

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 juillet 2012
Jacques LASSERRE
Maire